

TARIFS 2019

REDEVANCE ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES



COMPOSITION DE LA REDEVANCE INCITATIVE "POIDS ET LEVÉE"

La redevance sert à financer l'ensemble des coûts de service de collecte et de traitement des déchets ainsi que la gestion des apports en déchetterie. Elle est calculée sur la base du bac à déchets résiduels avec :



Une part fixe "abonnement"

- Calculée en fonction du volume et du nombre de bac à déchets résiduels et du niveau de service correspondant à votre zone de résidence.



⊕ Une part variable "poids et levée"

- Calculée en fonction du poids du bac à déchets résiduels et du nombre de levées, c'est-à-dire le nombre de fois où votre bac est vidé.
- Tarif levée en fonction du volume du bac à déchets résiduels.

A retenir : le contrat d'abonnement donne droit à une levée mensuelle non facturée (deux levées dans le secteur de Besançon centre-ville où la collecte des déchets résiduels a lieu deux fois par semaine).



MODALITÉS DE PAIEMENT Facturation 3 fois par an (mai-septembre-janvier)

Paiement sécurisé en ligne sur www.besancon-emoi.fr*

Créez votre compte personnel à l'aide des références web indiquées sur votre facture de mai 2019 (uniquement la première fois).

Par prélèvement automatique

Si vous optez pour ce moyen de paiement : avant la réception de votre facture, complétez une demande de prélèvement automatique. Retournez-la signée et accompagnée de votre RIB à la Direction gestion des déchets du Grand Besançon.

Par TIP

Retournez le TIP signé, daté et accompagné de votre RIB (uniquement lors du premier paiement), au centre d'encaissement indiqué sur le TIP dans l'enveloppe jointe à la facture. En cas de changement de domiciliation bancaire : renvoyez le TIP accompagné d'un nouveau RIB.

En espèces ou par chèque

En espèces : règlement à la Trésorerie du Grand Besançon, 16 place Cassin à Besançon.

Par chèque : chèque daté, signé et libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du coupon TIP détachable de votre facture, à envoyer au centre d'encaissement indiqué sur le TIP dans l'enveloppe jointe à la facture.

Par virement bancaire

Lors de la réception de votre facture, téléchargez le RIB de la Trésorerie du Grand Besançon sur www.grandbesancon.fr

Services en ligne : www.besancon-emoi.fr*

- Payer sa facture (paiement sécurisé)
- Accès aux données du contrat
- Demande de changement de bac
- Clôture du contrat
- Suivi de collecte (poids et nombre de levées)

NB : les gestionnaires d'immeubles titulaires du contrat d'abonnement peuvent communiquer un code d'accès aux usagers du contrat.

* Accès à partir de mai 2019 pour les usagers des 15 communes ayant rejoint l'agglomération en 2017 : Bonnaing, Byans-sur-Doubs, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Devecey, Geneuille, Mérey-Vieille, Palise, Pouilley-Français, Roset-Fluans, Saint-Vit, Velesmes-Essarts, Venise, Vieilley, Villars-Saint-Georges.

Direction gestion des déchets ☎ 03 81 41 55 35

Accueil du public au 94 avenue Clemenceau à Besançon
de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi
Courrier : 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex
gestion-dechets@grandbesancon.fr

GESTION DES DECHETS MENAGERS - GRILLE TARIFAIRE 2019

Tarifs annuels applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

(en application de la délibération du Conseil Communautaire du Grand Besançon du 17/12/2018)

Tarifs annuels 2019 - Part fixe abonnement - en € TTC (TVA 10 %)

| PAR BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS ET SELON NIVEAU DE SERVICE | 60 litres | 80* | 120/140 litres | 180 litres | 240 litres | 330 litres | 500 litres | 660* litres | 750 litres | 1100 litres |
|--|-----------|---------|----------------|------------|------------|------------|------------|-------------|------------|-------------|
| 1 Besançon centre-ville service complet inclus (a) | 107,46 € | - | 169,39 € | 204,14 € | 258,51 € | 338,64 € | 492,33 € | - | 725,76 € | 1036,86 € |
| 2 Besançon hors centre | 94,91 € | - | 142,58 € | 170,29 € | 213,91 € | 281,25 € | 406,04 € | - | 596,32 € | 849,35 € |
| Option service complémentaire (b) | 13,85 € | - | 23,56 € | 28,62 € | 37,71 € | 48,58 € | 65,66 € | - | 99,57 € | 143,33 € |
| 3 Communes en zones agglomérées de + de 2000 hab. | 87,93 € | - | 131,59 € | 154,00 € | 196,76 € | 257,48 € | 370,62 € | 478,50 € | 544,81 € | - |
| 4 Communes en zones agglomérées de - de 2000 hab. (c) | 80,23 € | 98,45 € | 116,19 € | 134,75 € | 168,85 € | 202,48 € | 318,92 € | 412,50 € | 467,81 € | - |

+ Tarifs annuels 2019 - Part variable poids/levée - en € TTC (TVA 10 %)

| SELON VOLUME DU BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS ET SELON NIVEAU DE SERVICE | 60 litres | 80* | 120/140 litres | 180 litres | 240 litres | 330 litres | 500 litres | 660* litres | 750 litres | 1100 litres |
|--|----------------|--------|----------------|------------|------------|------------|------------|-------------|------------|-------------|
| Coût unitaire de la levée | 2,49 € | 2,49 € | 2,49 € | 2,49 € | 2,51 € | 2,79 € | 3,26 € | 3,52 € | 3,69 € | 4,35 € |
| Prix au kg des déchets résiduels | 0,238 € TTC/kg | | | | | | | | | |

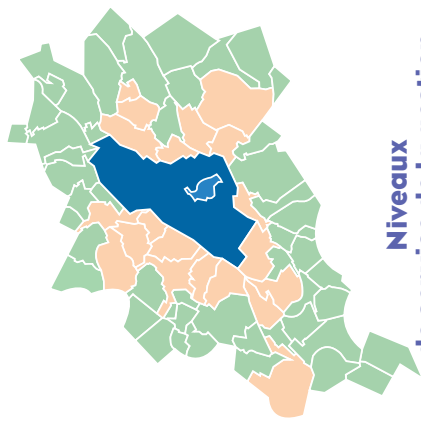
(a) Sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte, service complet inclus dans la part abonnement. (b) Sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte, service sur demande. Prestation non disponible pour les communes périphériques.

(c) Cas particuliers des gros producteurs dotés de bacs d'un volume global supérieur ou égal à 500 litres : contacter le service pour obtenir la grille tarifaire.

* Ces modèles ne sont plus proposés en remplacement.

NIVEAUX DE SERVICE

- Besançon centre-ville** : collecte déchets résiduels deux fois par semaine, recyclables en apport volontaire, service de collecte complet inclus (sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte).
- Besançon hors centre** : collecte déchets résiduels et recyclables une fois par semaine, service complémentaire sur demande (sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte).
- Communes en zones agglomérées de + de 2000 hab.** : collecte déchets résiduels une fois par semaine, recyclables une fois toutes les deux semaines, service complémentaire non disponible.
 AVANNE-AVENY • BEURE • CHALEZEULE • CHÂTILLON-LE-DUC • ÉCOLE-VALENTIN • FRANÇOIS • GRANDFONTAINE
 LES AUXONS • MISEREY-SALINES • MONTFAUCON • MONTFRAND-LE-CHÂTEAU • MORRE • NOVILLARS • PIREY
 POUILLLEY-LES-VIGNES • ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ • SAINT-VIT • SAÛNE • SERRE-LES-SAPINS • THISE
- Communes en zones agglomérées de - de 2000 hab.** : collecte déchets résiduels et recyclables une fois toutes les deux semaines en alternance, service complémentaire non disponible.
 AMAGNEY • ARGUEL • AUDEUX • BONNAY • BOUSSIÈRES • BRAILLANS • BUSY • BYANS-SUR-DOUBS • CHALÈZE
 CHAMPAGNEY • CHAMPOUX • CHAMPVANS-LES-MOULINS • CHAUCENNE • CHEMAUDIN ET VAUX • CHEVROZ • CUSSEY-
 SUR-LOGNON • DANNEMARIE-SUR-CRETE • DELUZ • DEVECEY • FONTAIN • GENEUILLE • GENNES • LA CHEVILLOTTE
 LA VÈZE • LARNOD • LE GRATTERIS • MAMIROLLE • MARCHAUX-CHAUDFONTAINE • MAZEROLLES-LE-SALIN
 MÈREY-VIELLEY • NANCRAY • NOIRONTE • OSSELLE-ROUTELE • PALISE • PELOUSEY • POUILLLEY-FRANÇAIS • PUGÉY
 RANGENAY • ROSET-FLUJANS • TALLENAY • THORISE • TORPES • VAIRE • VELESMES-ESSARTS • VENISE • VIELLEY
 VILLARS-ST-GEORGES • VORGES-LES-PINS



Niveaux de service de la gestion des déchets dans le Grand Besançon

- 1** ZONE 1
- 2** ZONE 2
- 3** ZONE 3
- 4** ZONE 4